

LABEL

Valeur Identitaire de l'Équipement Aquatique (VIE-A)

Pourquoi labelliser une piscine ?



Récompenser l'engagement en faveur du bon fonctionnement d'un patrimoine - Les efforts à bien mener un projet et mettre l'énergie nécessaire et vitale à son exploitation



Encourager à l'amélioration continue - La durée de vie d'un équipement aquatique s'étend sur plusieurs décennies. Le label sert d'outil de cette mise en mouvement vers la recherche du progrès.



Solliciter des subventions et obtenir des budgets d'investissement et de fonctionnement - Outil permettant de financer les idées et les transformer en projet



Créer une passerelle entre les territoires et le réseau La Piscine de Demain - Le Label sert de lien permanent avec le monde de la piscine publique. Piscine de Demain est présent pour répondre à vos questions.



Développer un outil de communication du propriétaire envers ses utilisateurs - Les usagers sont sensibilisés et avertis des efforts consentis par le propriétaire pour leur rendre un service de la meilleure qualité possible.



Proposer des éléments de motivation et de confiance pour l'équipe d'exploitation - Labelliser un équipement aquatique constitue un véritable projet sur lequel s'appuyer pour motiver et responsabiliser les équipes.



Guider et dessiner une trajectoire pour répondre aujourd'hui aux "Enjeux" de demain - Comme nos événements, le label a pour objectif de définir quels seront les contours des équipements de demain. Les équipements labellisés représentent de facto la matière à partir de laquelle nous construirons ensemble l'avenir.



Pour transmettre son patrimoine aux générations futures dans les meilleures conditions possibles - Protéger son patrimoine pour pouvoir mieux le transmettre

CRITÈRES

Valeur Identitaire de l'Équipement Aquatique (VIE-A)

Caractère remarquable

Critère "Architecture et Urbanisme"

Un site peut être reconnu pour sa contribution exceptionnelle à l'histoire de l'architecture, les principes constructifs, la qualité des matériaux (réemploi, matériaux bio-sourcés, ...), sa connexion avec l'environnement urbain

Critère "Accessibilité"

Un site peut être mis en lumière pour la qualité de l'accueil remarquable offerte aux personnes à mobilité réduite et plus généralement à la capacité d'accueillir l'ensemble des catégories d'âge et catégories sociales

Critère "Santé Publique"

Un site peut être valorisé pour la qualité remarquable des protocoles d'entretien et de désinfection des espaces mais également pour la qualité de l'eau et de l'air proposés à ses usagers

Critère "Environnemental"

Un site peut être valorisé pour la qualité de son projet RSE, pour l'engagement que met le site pour développer des actions en faveur de la protection de l'environnement

Volonté de performance

Critère "Performance énergétique"

Un site peut être valorisé pour les efforts consentis à optimiser le coût structurel d'exploitation (Consommations énergétiques)

Critères "Performance économique"

Un site peut être valorisé pour les efforts consentis à optimiser le coût structurel d'exploitation (Autres charges)

Critère "Performance d'exploitation"

Un site peut être valorisé pour le volume, la qualité et la quantité des usagers accueillis sur un cycle d'exploitation (une année ou bien une saison)

Protection patrimoniale

Critère "Maintenance / Renouvellement"

Un site peut être valorisé pour la qualité de son programme de maintenance et l'anticipation des futures coûts de renouvellement des installations

Critère "Innovation"

Un site peut être valorisé pour l'ingéniosité d'un système contribuant à améliorer notablement le service rendu

Critère "Prospective"

Un site peut être valorisé pour la vision déployée par le propriétaire sur un sujet spécifique en lien avec le patrimoine



RECOMPENSE

Valeur Identitaire de l'Équipement Aquatique (VIE-A)

De 1 à 5 étoiles



LES 5 NIVEAUX DE LABELLISATION



ÉTABLISSEMENT D'EXCELLENCE

L'établissement affiche un très haut niveau sur l'ensemble des domaines



ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE

L'établissement affiche un haut niveau sur tous les domaines dont plusieurs avec un très haut niveau



ÉTABLISSEMENT PERFORMANT

L'établissement affiche un niveau adapté sur l'ensemble des domaines dont plusieurs avec un haut niveau



ÉTABLISSEMENT RESPONSABLE

L'établissement affiche un niveau adapté sur l'ensemble des domaines et s'engage dans une démarche de progression



ÉTABLISSEMENT ENGAGÉ

L'établissement affiche un niveau adapté sur plusieurs domaines et s'engage dans une démarche de progression

PROCESSUS

Valeur Identitaire de l'Équipement Aquatique (VIE-A)



PROCESSUS DE LABELLISATION

✓ Etape 1 : Le démarrage

1

Remplir le premier formulaire pour obtenir la classification de l'établissement

- Piscine
- Centre aquatique
- Complexe aquatique
- Pôle aquatique



PROCESSUS DE LABELLISATION

✓ Etape 2 : La labellisation

2

Transmission du dossier de labellisation complété

Analyse du dossier par le jury du label

Délivrance du résultat et de la notation

Annonce officielle du nouvel établissement labellisé au cours du Colloque national



PROCESSUS DE LABELLISATION

✓ Etape 3 : La mise en mouvement

3

Echanges avec la communauté des collectivités labellisées

Participation aux événements du réseau pour s'informer et partager

Progression dans les secteurs nécessaires à l'obtention d'une étoile supplémentaire

